

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 juillet 2020, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque, conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2020-07-175 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en y ajoutant le point suivant :

- 285 - 13^e Rue - Non-autorisation de travaux, demande de démolition et d'acquisition.

ADOPTÉE

2020-07-176 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2020

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 8 juin 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 juin 2020 du conseil municipal et de modifier la résolution 2020-06-157 en enlevant le dernier paragraphe :

QUE la date retenue est samedi le 11 juillet à moins d'avis contraires.

De remplacer ce paragraphe par :

QU'une date ultérieure sera déterminée.

ADOPTÉE

2020-07-177 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 juillet 2020, au montant de 300 044,14 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2020-07-178 REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 9 562,33 \$ soit versée comme septième versement (7/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une niveleuse (travaux publics).

QUE la somme de 2 974,64 \$ soit versée comme troisième versement (3/3) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un chariot élévateur.

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2020-07-179 CAMPING DE LA BAIE DU DIABLE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal approuve le plan déposé par *Groupe Barbe & Robidoux. SAT inc.* concernant le Camping de la Baie du Diable daté du 19 juin 2020 et portant le numéro de minute : 14 879.

ADOPTÉE

2020-07-180 TAUX D'INTÉRÊT POUR LE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution ;

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt et de pénalité étaient fixés à 10 % pour l'année 2020 par la résolution 2019-12-355 et que ce taux a été modifié par les résolutions 2020-04-101 et 2020-06-155 pour alléger le fardeau fiscal de ses contribuables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le taux d'intérêt annuel applicable aux comptes de taxes soit de 5 %, que le taux de pénalité annuelle soit de 5 % et que le taux de pénalité mensuelle soit de 0,5 %, et ce, à compter du 1er août 2020.

QUE le taux d'intérêt annuel applicable aux comptes divers soit de 5 %, que le taux de pénalité annuelle soit de 5 % et que le taux de pénalité mensuelle soit de 0,5 %, et ce, à compter du 1er août 2020.

ADOPTÉE

2020-07-181 NOMINATION DE VÉRONIQUE LAROSE

CONSIDÉRANT que Madame Véronique Larose a été nommée à titre de coordonnatrice du service de l'urbanisme par intérim ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire respecter la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Véronique Larose à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices se trouvant sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve.

QUE le conseil municipal autorise Madame Véronique Larose à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant aux règlements applicables sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve.

QUE le conseil municipal autorise Madame Véronique Larose à émettre des constats d'infractions aux règlements applicables sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve.

QUE le conseil municipal autorise Madame Véronique Larose à représenter la municipalité de Ferme-Neuve devant toute instance en cas de contestation d'un constat d'infraction par un contrevenant.

ADOPTÉE

2020-07-182 MODIFICATION DU BAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET 9316-0190 QUÉBEC INC. (CASSE-CROÛTE)

CONSIDÉRANT l'arrêt des activités dû à la COVID-19, à compter du 13 mars pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT que le bail intervenu entre les parties vient à échéance le 31 mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accepte de prolonger la durée du bail pour une période équivalente à l'arrêt des opérations dû à la COVID-19.

ADOPTÉE

2020-07-183 MANDAT À ME DUBÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil mandate Me Denis Dubé, de la firme *Dubé, Guyot inc. avocats* afin de représenter la municipalité dans le dossier de la loi sur l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2020-07-184 NOMINATION AU POSTE DE REMPLACEMENT COMME PRÉPOSÉ PAYSAGISTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Annie Bouvier au poste de remplacement de préposée paysagiste au service des travaux publics.

QUE le service de paie soit avisé du traitement salarial (échelon 1) de Madame Annie Bouvier, et ce, à compter du 8 juin 2020.

ADOPTÉE

2020-07-185 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER À LA VOIRIE OCCASIONNEL

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Jean-François Thibault à titre de journalier occasionnel au service des travaux publics.

QUE le service de paie soit avisé du traitement salarial (échelon 3) de Monsieur Jean-François Thibault, et ce, à compter du 13 juillet 2020.

ADOPTÉE

2020-07-186 MANDAT À ÉQUIPE LAURENCE - PGDEP

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate la firme *Équipe Laurence* pour le suivi de l'échéancier du programme PGDEP et aviser le ministère que la municipalité décale d'une année la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

2020-07-187 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA 12E RUE ET AJOUT D'UNE CONDUITE PLUVIALE SUR LA 20E AVENUE - FN-18-V-19

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres avec le système SEAO pour le remplacement des infrastructures sur la 12^e Rue entre les 20^e et 23^e Avenues et l'ajout d'une conduite pluviale sur la 20^e Avenue - FN-18-V-19.

ADOPTÉE

2020-07-188 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 161 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 161 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau soit adopté.

ADOPTÉE

2020-07-189 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 163 AUTORISANT LE FINANCEMENT POUR DÉFRAYER LA CONTRIBUTION MUNICIPALE DE 833 270 \$ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET L'AJOUT D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA 12E RUE ENTRE LES 20E ET 23E AVENUES

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 163 autorisant le financement pour défrayer la contribution municipale de 833 270 \$ pour les travaux de remplacement d'aqueduc et d'égout sanitaire et l'ajout d'égout pluvial de la 12^e Rue entre les 20^e et 23^e Avenues soit adopté.

ADOPTÉE

2020-07-190 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 164 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 625 865 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 164 décrétant un emprunt de 625 865 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales accordée dans le cadre du programme de fonds pour l'infrastructure municipale d'eau soit adopté.

ADOPTÉE

2020-07-191 AUTORISER LA DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DU FARDIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à payer la dépense de 12 000 \$ pour la réparation du fardier.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2020-07-192

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC - DÉPÔT MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SECONDAIRES AU LAC MAJOR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics à déposer une demande d'utilisation du territoire public pour un dépôt des matières résiduelles et secondaires au Lac Major auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents en lien avec le dossier DEM 1 222 983 et d'annuler le précédent bail.

ADOPTÉE

2020-07-193

APPEL D'OFFRES FN-19-V-14 - RÉHABILITATION PAR GAINAGE DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SUR LA 10E RUE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-19-V-14 fait par le système d'appel SEAO pour la réhabilitation par gainage de la conduite d'égout sur la 10^e Rue ;

CONSIDÉRANT que 3 soumissions ont été reçues ;

- Service Infraspéc inc. 127 572,50 \$ plus les taxes
- Les excavations Lafontaine inc. 145 131,32 \$ plus les taxes
- Clean Water Works inc. 136 317,50 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT que le processus d'analyse a été effectué le 13 juillet 2020 par la firme d'ingénierie Équipe Laurence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la plus basse soumission est non-conforme et par conséquent que l'octroi du contrat pour les travaux de réhabilitation par gainage de la conduite d'égout sur la 10^e Rue soit accordé à Clear Water Works inc. au montant de 136 317,50 \$ plus les taxes applicables, basé sur la recommandation de la firme d'ingénierie Équipe Laurence datée du 13 juillet 2020 tel que déposé.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2020-07-194

DEMANDE DE MONSIEUR RÉJEAN AUCLAIR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte d'installer une sortie d'eau sur le terrain de la 22^e Avenue portant le numéro de lot 5 113 335.

QU'une taxe d'eau soit facturée au locataire, et ce au prorata des mois d'utilisation.

ADOPTÉE

2020-07-195

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-27-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 23-27-1 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2020-07-196

ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 120

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal abroge le règlement numéro 120 relatif au remboursement de factures de la RIDL suite à l'émission d'un permis.

ADOPTÉE

2020-07-197

SUSPENSION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL ET LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement intervenu entre la municipalité de Ferme-Neuve et la municipalité de Lac-Saint-Paul le 17 février 2020 ;

CONSIDÉRANT la démission de Madame Mégane Grondin, conseillère en urbanisme de la municipalité de Ferme-Neuve et ce à compter du 22 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement a débuté son emploi le 1^{er} juin 2020 à la municipalité de Ferme-Neuve dues aux circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 ;

CONSIDÉRANT la proposition de la municipalité de Lac-Saint-Paul à l'effet de suspendre l'entente pour une période de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Saint-Paul peut obtenir les services d'un sous-traitant pour assurer son service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve et la municipalité de Lac-Saint-Paul, acceptent de suspendre l'entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement intervenu entre les parties, et ce à compter du 22 juin 2020 pour une période de six (6) mois ;

QUE l'entente se poursuive lorsque la municipalité de Ferme-Neuve aura pourvu le poste de conseillère en urbanisme.

ADOPTÉE

2020-07-198

APPEL D'OFFRES - RELEVÉ SANITAIRE FN-20-V-07

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-20-V-07 fait sur invitation pour les services professionnels pour l'élaboration d'une étude de relevé sanitaire à Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que le processus d'analyse des soumissions qui a été effectuée le 8 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été reçue par la firme suivante :

- Groupe Hémisphères

CONSIDÉRANT que le processus d'analyse de la soumission a déterminé le pointage suivant :

- Groupe Hémisphères 95 points

CONSIDÉRANT que le bordereau de soumission du devis a été ouvert pour la firme ayant plus de 70 points et qui se lit comme suit :

- Groupe Hémisphères 16 200 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT le calcul qui doit être effectué conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* et qui en résulte comme suit :

- Groupe Hémisphères 26,84 points

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la firme *Groupe Hémisphères* soit retenue pour effectuer les travaux de relevé sanitaire comme défini dans l'appel d'offres FN-20-V-07.

QUE la coordonnatrice au service de l'urbanisme par intérim soit autorisée à entrer en contact avec ladite firme afin de discuter du processus et de confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2020-07-199

285 - 13E RUE - NON-AUTORISATION DE TRAVAUX, DEMANDE DE DÉMOLITION ET D'ACQUISITION

ATTENDU que la propriété du 285, 13e Rue a été inondée en 2019 ;

ATTENDU que ladite propriété est incluse dans la Zone d'intervention spéciale (ZIS) et que la municipalité de Ferme-Neuve a confirmé que cette propriété ne doit pas en être exclue ;

ATTENDU que la valeur des travaux requis dépasse 50 % de la valeur à neuf du bâtiment selon le service d'évaluation de la MRC d'Antoine Labelle ;

ATTENDU que la propriétaire demande à la municipalité de procéder à l'acquisition de la propriété pour la somme nominale de 1 \$ en contrepartie d'une aide financière dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents 2019 puisque la demande de permis a été refusée ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en urbanisme et environnement et de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil, a mandaté la conseillère en urbanisme et environnement d'informer la propriétaire du 285, 13e Rue que la demande de travaux suite aux inondations n'est pas autorisée.

QUE le conseil mandate la direction générale à informer le ministère de la Sécurité publique du présent refus de rénovation.

QUE le conseil accepte d'acquérir le terrain situé au 285, 13e Rue pour la somme de 1 \$ suite à la remise du terrain dans un état satisfaisant.

QUE le maire, Monsieur Gilbert Pilote et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Bernadette Ouellette, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la municipalité permettant de donner suite à la présente résolution.

QUE les frais encourus pour cette transaction sont à la charge de la municipalité et remboursés par le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents 2019.

QUE les frais de quittance, s'il y a lieu, sont à la charge du cédant.

ADOPTÉE

2020-07-200

PROTOCOLE D'ENTENTE MUNICIPALITÉ ET TABLE FORÊT

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente à intervenir avec Table forêt et la municipalité et la création d'un comité, lequel sera composé de Mesdames Marie-Pierre Gauthier, coordonnatrice loisirs, socioculturel, et vie communautaire, Véronique Larose, coordonnatrice au service de l'urbanisme par intérim et Diane Sirard, conseillère municipale.

ADOPTÉE

2020-07-201

PUBLICITÉ DE L'INFO DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve participe à la publication Sur la route des Hautes-Laurentides dans le journal L'info de la Lièvre pour l'édition du mois d'août au montant de 200 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2020-07-202

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 13 juillet 2020 soit levée, il est 20 h 02.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire